



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2020-98 limitant la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Montmagny de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire » a été adopté par le conseil des maires le 13 octobre 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 5^e jour de novembre 2020.

Nancy Labrecque, directrice générale